



En 2025, DigiSanté entame sa phase opérationnelle

La mise en œuvre de DigiSanté a bien commencé. Le programme continue à faire avancer les projets en cours, à en lancer de nouveaux et à promouvoir l'échange entre les protagonistes. Le but reste le même : exploiter les synergies, rendre les processus plus efficaces et ainsi créer une plus-value tangible pour les parties impliquées et les patients en Suisse.

Cordialement,

Mathias Becher

Coresponsable du
programme

Katrin Crameri

Coresponsable du
programme

Marco D'Angelo

Responsable suppléant du
programme

Actualités du programme

Le programme décennal DigiSanté, initié par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur mandat du Conseil fédéral, est entré en phase

opérationnelle début 2025.

Les projets DigiSanté portent aussi bien sur les travaux législatifs et le développement de produits numériques que sur l'élaboration de directives nationales visant à standardiser les données de santé et leur échange. En raison de l'interdépendance entre les projets et de la nécessité de remplacer rapidement les produits numériques servant aux prestations des autorités, les travaux des différents volets de mesures ont pour la plupart lieu de manière échelonnée.

Un comité stratégique a vu le jour pour coordonner les projets et impliquer la branche dans leur priorisation.

Le comité de branche réunit les protagonistes clés du système de santé. Il fixe les priorités pour les projets DigiSanté et évalue les propositions soumises en fonction de leur utilité pour les patients et les milieux concernés, tout en garantissant la consultation ciblée de spécialistes.

Le comité de branche fonde ses travaux sur un règlement élaboré pour l'occasion. Les quelque 40 organisations concernées ont désigné leurs délégations, qui s'apprêtent à se réunir. La première rencontre aura lieu début mai.

Règlement



Nous souhaitons maintenant vous présenter brièvement les travaux en cours dans les quatre volets du message relatif au crédit d'engagement de DigiSanté.

Volet de mesures 1 : « Conditions requises pour la transformation numérique »

En matière de mise en réseau numérique, le système de santé suisse en est encore à ses



débuts. Des systèmes interopérables, des normes uniformes et des structures sûres sont nécessaires pour que les hôpitaux, les cabinets médicaux, les cantons et les autres protagonistes de la santé puissent échanger des données sans rupture de médias. Le premier volet de DigiSanté

vise à créer les bases à cet égard : développer une architecture cible, définir des identifiants pour les patients et les professionnels et encourager la standardisation des données de santé.

Le centre de contact pour l'utilisation des normes dans le secteur de la santé, initié par DigiSanté, est un élément central pour la planification et la mise en œuvre de tous les projets de numérisation. Le groupe spécialisé Gestion des données dans le secteur de la santé (GGDS) a créé le groupe de travail Recommandations relatives aux normes. En collaboration avec le gouvernement fédéral, les organisations d'ehealthstandards.ch et d'autres acteurs tels que le SPHN (Swiss Personalized Health Network), une plateforme doit être créée pour permettre aux projets numériques publics et privés de se concerter sur l'interopérabilité et la normalisation des données.

Volet de mesures 2 : « Infrastructure nationale »



Le deuxième volet regroupe les projets relatifs à une infrastructure numérique nationale, nécessaire pour favoriser un flux de données continu et sécurisé entre les différents acteurs du système de santé. Ce volet se concentre sur la

création de services de base communs, d'interfaces standardisées et d'applications interopérables. Il vise aussi à définir les exigences légales permettant de garantir la protection des données et de réglementer les droits d'accès.

Une infrastructure de services pour l'Espace suisse des données de santé

Ce volet s'articule autour de l'Espace suisse des données de santé (SwissHDS pour Swiss Health Data Space), un espace virtuel permettant un échange sécurisé, automatisé et standardisé de données en Suisse.

Dans l'idéal, on devrait ne saisir les données de santé qu'une seule fois (principe once only) et pouvoir les échanger sans rupture de médias, dans le respect des dispositions relatives à la protection des données. À long

terme, il devrait aussi être possible de les utiliser et de les analyser à des fins secondaires.

Ces enjeux nécessitent une infrastructure interopérable sécurisée. Le programme DigiSanté a commandé à Deloitte une étude qualitative consacrée à la structure et à l'ampleur d'une telle architecture. Réalisée entre juin et septembre 2024, l'analyse a été présentée lors de la consultation DigiSanté de décembre 2024.

Vers l'étude de Deloitte

Volet de mesures 3 : « Numérisation des prestations des autorités »



Ce volet vise à améliorer la qualité et l'efficacité de l'échange de données entre les autorités et les prestataires de santé, à simplifier les processus administratifs et à accélérer la transmission d'informations. De plus, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral de la statistique (OFS) renforcent leurs services numériques pour s'adapter aux normes internationales, optimiser la collaboration entre les secteurs public et privé et réduire le retard par rapport aux pays voisins.

Plusieurs projets de ce volet ont commencé ou commenceront à produire des résultats en 2025, marquant ainsi un premier pas vers la transformation numérique.

Projet Séjours stationnaires en hôpitaux (SpiGes)

Le projet Séjours stationnaires en hôpitaux (SpiGes pour spitalstationäre Gesundheitsversorgung) s'emploie à simplifier le relevé et l'utilisation des données hospitalières. Actuellement, différentes autorités, associations, cantons et organisations tarifaires saisissent des données sur les mêmes sujets, mais avec des définitions différentes : un processus inefficace et coûteux.

SpiGes vise à créer une plateforme de relevé commune afin de saisir les données de manière uniforme et de les utiliser à des fins diverses, par exemple pour les tarifs, les procédures juridiques, les statistiques, la recherche et le pilotage du système de santé. Chaque année, ces systèmes tarifaires génèrent des factures s'élevant à des dizaines de milliards de francs.

Opérationnelle depuis le début de l'année, la plateforme est développée en continu en étroite collaboration avec les utilisateurs.

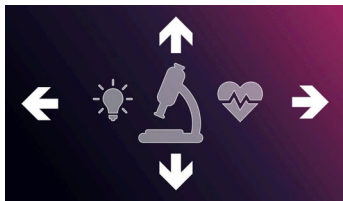
Plateforme électronique Prestations (ePL)

Le troisième volet de DigiSanté comprend aussi le projet de la plateforme électronique Prestations (ePL).

Cette plateforme permettra de numériser les listes des spécialités (LS), des moyens et appareils (LiMA) et des analyses (LA) et de les mettre à disposition en ligne. Il s'agira aussi d'informatiser les processus de traitement correspondants. Le 9 janvier 2025, une première partie, concernant le réexamen triennal des conditions d'admission des médicaments, est entrée en service. Les prochaines suivront progressivement.

L'objectif est de remplacer la technologie obsolète par une plateforme moderne permettant de publier électroniquement différentes listes pertinentes pour la prise en charge des prestations. Ce projet améliorera l'efficacité et la transparence dans la gestion de ces listes tout en fournissant une base numérique à jour pour l'administration des prestations de santé.

Volet de mesures 4 : « Utilisation secondaire des données pour la planification, le pilotage et la recherche »



Les données de santé représentent une ressource essentielle pour la planification et la recherche. Ce volet vise à améliorer leur utilisation par les autorités et les milieux de la recherche en facilitant l'accès aux données existantes tout en respectant leur protection. Le

but est d'explorer de nouvelles approches en matière de science des données, de développer ou de créer les plateformes correspondantes et, si possible, de mettre à disposition ces données en vertu du libre accès aux données publiques (open government data, OGD).

Espace de données pour la recherche sur la santé

Dans le cadre de ce volet, l'OFSP mène un projet d'espace de données pour la recherche en matière de santé. L'objectif est de développer des solutions compatibles à l'international et juridiquement fondées pour l'utilisation secondaire des données de santé. En collaboration avec les parties prenantes, ces solutions seront progressivement mises en œuvre afin de permettre une application pratique et conforme à la protection des données.

Il s'agira notamment d'identifier à quelles conditions les gens acceptent de donner leurs données. En 2024, l'Institut d'éthique biomédicale de l'Université de Bâle a examiné, sur mandat de l'OFSP, le concept de don de données, les approches internationales et les possibles répercussions sur la gouvernance des données en Suisse.

L'analyse est disponible ici

En outre, la Digital Society Initiative de l'Université de Zurich a mené une étude qualitative sur la confiance de la population dans un espace suisse des données de santé. Les résultats de ces deux travaux fournissent de précieuses pistes de réflexion pour mettre en place un cadre fiable pour l'utilisation secondaire des données de santé.

L'étude est disponible ici

Consultation DigiSanté

La première consultation DigiSanté de 2025 a eu lieu le 26 février. Elle a permis d'approfondir le quatrième volet « Utilisation secondaire des données pour la planification, le pilotage et la recherche ». Sigrid Beer-Borst et Andrea Martani ont présenté le rapport sur l'importance du don de données et expliqué dans quelle mesure il pourrait être applicable à l'utilisation secondaire des données de santé. La fondation Sanitas s'est exprimée sur la valeur ajoutée du partage des données et la notion de solidarité des données, apportant ainsi le point de vue de la population en complément à celui de la recherche. En effet, le travail de la fondation à ce sujet s'articule autour de l'approche qui consiste à rendre plus visible l'utilité du partage de ses propres données pour la population et la société. Ainsi, à l'ère du numérique, être solidaire signifie aussi contribuer à améliorer les soins pour tout le monde grâce à ses données de santé.

L'utilité du partage des données | Sanitas

Liens

[Vidéo explicative DigiSanté](#)

Message concernant le crédit d'engagement

Website DigiSanté

Informations complémentaires

 [Twitter](#)  [YouTube](#)  www.bag.admin.ch